

SPM Ferries

Formulaire de déclaration de transport d'arme(s)					
Informations	s sur le passager				
Nom		Prénom	Prénom		
Adresse					
Téléphone					
,					
Informations	s sur le voyage				
Date		Heure			
Transport	Saint-Pierre /Mique		=	-	
Informations sur la ou les arme(s) à feu					
informations sur la ou les arme(s) a feu					
Classe ¹	Arme(s) de catégorie A (armes interdites sauf autorisation particulière) Armes de guerre, armes à répétitions automatiques, armes de grosse capacité Arme(s) de catégorie B (armes soumises à autorisation) Armes utilisées pour la pratique du tir sportif, de défense ou de collection Arme(s) de catégorie C (armes soumises à déclaration) Armes accessibles aux personnes justifiant d'un permis de chasser ou d'une licence de tir sportif Arme(s) de catégorie D (armes en vente libre ou soumises à enregistrement) Armes de type poignard, bombe aérosol incapacitante ou lacrymogène d'une capacité inférieure à 100 ml, lanceur paint-ball et carabine à air comprimé avec une énergie comprise entre 2 et 20 joules etc				
Arme(s)	1	2	3	4	
Туре					
Calibre					
erronées ou fa Je déclare con	ausses déclarations de m	mations et les détails four na part entrainerait la non a entation en vigueur ² que la s suivantes :	acceptation de mon arm	e à bord.	
l'artic nuisib ✓ Le no maxin	le 5 de l'arrêté du 1er ao les et à la reprise du gibi mbre de munitions (clas num de 200 unités.	déchargée(s) et placée(s) ût 1986 relatif à divers pro ier vivant dans un but de re ssées UN 0012 et UN 0014 me(s) sont disposée(s) dans	cédés de chasse, de dest epeuplement modifié. 1 de la classe 1.4S) que	ruction des animaux	

Fait à, le

Signature

¹ Liste d'exemple non exhaustive. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française en suivant le lien https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N287

² Code des transports, DIV 130 : Annexe 130-A.9. Liste des marchandises dangereuses définies par le code IMDG autorisé lors du transport par un véhicule à usage non commercial et par un piéton à bord d'un navire roulier à passager.